



Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

ONUSIDA

UNICEF • PAM • PNUD • UNFPA • ONUDC
OIT • UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(15)/04.9
2 avril 2004

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Quinzième réunion
Genève, 23–24 juin 2004

Point 7 de l'ordre du jour provisoire:

**Rapport financier et comptes audités
de l'exercice biennal compris entre
le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2003
et Rapport du Commissaire aux comptes indépendant**

SECTION I

INTRODUCTION

1. Le rapport financier du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) de l'exercice biennal 2002-2003 est remis par le Secrétariat de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme (CCP) conformément à la Modalité de Fonctionnement 5 (vi) de son *Modus Operandi*, qui requiert du CCP qu'il examine le rapport financier audité du Programme.
2. Conformément au processus permanent de simplification de la présentation des informations financières fournies par le Programme, certains changements ont été intégrés au présent rapport qui est désormais divisé en quatre sections. La Section I fournit des informations générales et présente les principaux faits marquants du rapport. La Section II présente l'opinion du Commissaire aux comptes indépendant. La Section III contient les principaux états financiers, les tableaux annexés et les notes afférentes aux comptes. Cette troisième section se distingue maintenant clairement de la Section IV qui fournit des informations complémentaires sur l'exercice biennal.
3. Lors de sa 11^{ème} réunion, le CCP a approuvé la composante de base du Budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA (ci-après désigné « BPTI ») pour l'exercice biennal 2002-2003 d'un montant de US\$ 190 millions – en augmentation de 36 % par rapport au BPTI de US\$ 140 millions de l'exercice biennal 2000–2001.
4. Le Budget-plan de travail intégré pour 2002–2003 est articulé autour de neuf domaines d'activité tirés des engagements du leadership présentés dans le Cadre stratégique mondial sur le VIH/SIDA. Les activités et les réalisations spécifiques des composantes « coparrainants », « Secrétariat » et « interinstitutions » du budget visent à atteindre les objectifs du Plan stratégique du système des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Elles sont également basées sur les buts et cibles inclus dans la Déclaration d'engagement de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNGASS) approuvée à l'unanimité en juin 2001.
5. Le Budget-plan de travail intégré inclut une répartition des résultats escomptés et des besoins en matière de ressources de chacune des activités des coparrainants, du Secrétariat et interinstitutions. Les activités de chacun sont associées à des objectifs et des domaines d'activité spécifiques. Le BPTI inclut également des principes et des processus convenus qui contribuent à harmoniser davantage les travaux des coparrainants et du Secrétariat, parallèlement à un cadre pour son suivi et son évaluation.
6. Au cours de l'exercice considéré, le Directeur exécutif a approuvé la réallocation de fonds entre les domaines d'activité des Ressources interinstitutions et du Secrétariat en vertu de l'autorité qui lui a été conférée par le CCP en matière de reprogrammation. Le Tableau annexé 5 figurant en page 20 fournit un résumé des montants reprogrammés par domaine d'activité.
7. La communauté des donateurs a continué d'apporter un soutien financier significatif à l'ONUSIDA pendant l'exercice biennal 2002–2003. Les contributions des donateurs ont été suffisantes pour permettre au Programme de faire face à l'augmentation de 36 % du BPTI et pour mettre entièrement en œuvre ses activités conformément au budget approuvé.
8. Plus de 93 % des contributions du Programme ont été fournies par le biais des circuits de l'Assistance officielle au développement des gouvernements donateurs. L'ONUSIDA a réussi à sensibiliser de nouveaux pays qui apportent désormais un soutien supplémentaire au Programme et le nombre des gouvernements donateurs qui était de 22 en 1996 est passé à 30 en 2003. Les efforts se poursuivent toutefois pour continuer d'élargir cette communauté à des donateurs non traditionnels, y compris aux fondations privées.

9. Malgré un taux d'engagement global de près de 100 % (comme cela avait été le cas pendant l'exercice 2000–2001), le Programme a terminé l'exercice biennal 2002–2003 avec un solde de fonds de US\$ 84,8 millions. L'ampleur de ce solde résulte de l'important succès des efforts de mobilisation des ressources engagés depuis la création du Programme en 1995. Ce solde de fonds est également nécessaire pour permettre au Programme commun de démarrer ses activités en 2004 et d'adresser en temps voulu les fonds aux coparrainants au titre du budget de l'ONUSIDA – dont le montant a été fortement augmenté pour l'exercice biennal 2004–2005.

10. Compte tenu de l'augmentation des soldes de fonds et du succès particulièrement important rencontré par les activités de mobilisation des ressources en 2000–2001, le CCP a autorisé le Secrétariat lors de sa réunion normale de juin 2001 à transférer aux coparrainants des ressources par avance sur le budget de l'exercice biennal 2002–2003, en fonction des disponibilités et afin de leur permettre une mise en œuvre précoce et urgente des activités du Budget-plan de travail intégré pour cette période. Un montant de US\$ 32,6 millions, équivalent à 50 % de la part des coparrainants sur le BPTI 2002–2003, a donc été transféré aux coparrainants en décembre 2001.

11. L'une des raisons sous-jacentes ayant incité le Secrétariat à formuler cette demande au CCP en juin 2001 était de protéger le Programme contre d'éventuelles insuffisances au niveau des recettes en 2002–2003, les objectifs de mobilisation des ressources ayant été augmentés de 36 % entre 2000–2001 et 2002–2003 (voir paragraphe 3 ci-dessus). Ces avances effectuées au profit des coparrainants en décembre 2001 ont donc également constitué des recettes initiales pour 2002–2003, dans le cas où l'objectif de mobilisation des ressources fixé par le CCP pour 2002–2003 n'aurait pas donné les résultats souhaités. Une situation similaire s'est de nouveau produite en juin 2003 : le Programme anticipait de nouveau un solde de fonds de grande ampleur lors de la présentation du rapport intermédiaire et non audité, et le CCP avait décidé une nouvelle augmentation de plus de 40 % du BPTI pour 2004–2005 (US\$ 270 millions).

SECTION II

Traduit de l'anglais original par l'ONUSIDA
--

COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

LETTRE D'ENVOI

25 mai 2004

Monsieur le Président de la Quinzième réunion du Conseil de Coordination du Programme
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
20, avenue Appia
CH-1211 GENEVE 27
SUISSE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter à la quinzième réunion du Conseil de Coordination du Programme une copie certifiée conforme des états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA pour l'exercice biennal compris entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2003, ainsi que mon opinion sur ceux-ci.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Signature

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CONTROLEUR GENERAL DE LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

Au Conseil de Coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

Nous avons vérifié les états financiers joints, composés de l'État I, des tableaux annexés et des notes afférentes aux comptes, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003. C'est au Directeur qu'incombe la responsabilité de ces états financiers, la mienne consistant à exprimer sur ces états une opinion en m'appuyant sur les résultats de ma vérification.

Notre vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Énergie atomique. En vertu de ces normes, nous devons organiser et effectuer la vérification de façon à assurer de manière raisonnable que les états financiers ne comportent aucune indication matériellement fausse. La vérification consiste à examiner, par sondage, les éléments apportés à l'appui des montants et des informations figurant dans les états financiers. La vérification consiste aussi à évaluer les principes comptables utilisés et les estimations significatives effectuées par le Directeur, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers. Je suis d'avis que notre vérification offre une base raisonnable pour émettre la présente opinion.

Mon opinion est que les états financiers présentent équitablement, à tous égards, la situation financière du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA au 31 décembre 2003 et les résultats des opérations effectuées pendant l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément aux règles comptables figurant dans l'exposé des principes comptables, qui ont été appliquées sur une base compatible avec celle de l'exercice antérieur.

En outre, mon opinion est que les opérations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Nos vérifications n'induisent aucun autre commentaire.

Signature

Commissaire aux comptes
République d'Afrique du Sud

Pretoria, République d'Afrique du Sud
Le 25 mai 2004

SECTION III

ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXÉS ET NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL COMPRIS ENTRE LE 1^{er} JANVIER 2002 ET LE 31 DÉCEMBRE 2003

Cette section du Rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2003. Les états appropriés et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de Gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables du système des Nations Unies. Les tableaux annexés fournissent les principaux détails contextuels et explications relatifs aux fonds considérés à titre individuel et aux comptes gérés par l'OMS pour l'ONUSIDA pour l'exercice biennal compris entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2003.

Traduit de l'anglais original par
l'ONUSIDA

**RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DU SECRÉTARIAT DE L'ONUSIDA
POUR L'EXERCICE BIENNAL COMPRIS ENTRE**

le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2003

Certification des comptes

L'état et les tableaux joints, numérotés de 1 à 8, et les notes afférentes aux comptes ont été approuvés.

**Certification des comptes
(pages 8 et 9) par
l'Organisation mondiale de la Santé**

ONUSIDA

Signature

Signature

Hilary F. Wild
Contrôleur

Peter Piot
Directeur exécutif

Date 14 mai 2004

Date 14 mai 2004

Etat I

Etat des recettes et des dépenses et des variations des soldes des fonds
Toutes origines de fonds confondus pour l'exercice biennal 2002-2003
(en dollar des Etats-Unis d'Amérique)

Référence	BPTI - composante de base	BPTI - composante supplémentaire	Activités extrabudgétaires
	2002-2003 (a)	2002-2003 (b)	2002-2003 (c)
Recettes			
<i>Contributions volontaires</i>			
Gouvernements	203 336 228	13 510 367	7 818 473
Organismes coparrainants	8 000 000	436 562	1 993 131
Autres	836 437	10 985 775	2 788 908
	<u>212 172 665</u>	<u>24 932 704</u>	<u>12 600 512</u>
<i>Autres recettes</i>			
Produits des intérêts	5 813 300	640 040	661 850
Autres		394 452	
<i>Total des recettes</i>	<u>217 985 965</u>	<u>25 967 196</u>	<u>13 262 362</u>
Dépenses			
Activités programmatiques	157 161 039	14 875 973	14 236 828
<i>Total des dépenses</i>	<u>157 161 039</u>	<u>14 875 973</u>	<u>14 236 828</u>
Excédent (insuffisance) recettes/dépenses	<u>60 824 927</u>	<u>11 091 222</u>	<u>(974 466)</u>
Economies associées aux engagements non liquidés	5 676 874		
Transfert du Programme mondial de Lutte contre le SIDA de l'OMS			
Transferts entre fonds	348 928	99 290	(448 218)
Total des variations des soldes des fonds	<u>66 850 729</u>	<u>11 190 512</u>	<u>(1 422 684)</u>
Soldes des fonds - au 1er janvier 2002	<u>17 981 534</u>	<u>3 452 375</u>	<u>8 242 959</u>
Soldes des fonds - au 31 décembre 2003	<u>84 832 263</u>	<u>14 642 887</u>	<u>6 820 275</u>

Etat I (suite)

Experts associés		Fonds de réserve	Totaux		
2002-2003	2002-2003	2002-2003			2000-2001
(d)	(e)	(f) = (a+b+c+d+e)			
					Recettes
					<i>Contributions volontaires</i>
4 120 530		228 785 598	169 892 677		Gouvernements
		10 429 693	7 724 135		Organismes coparrainants
		14 611 120	5 423 337		Autres
4 120 530		253 826 411	183 040 149		
					<i>Autres recettes</i>
122 830		7 238 020	9 736 640		Produits des intérêts
		394 452	928		Autres
4 243 360		261 458 883	192 777 717		<i>Total des recettes</i>
					Dépenses
3 384 609		189 658 449	217 709 253		Activités programmatiques
3 384 609		189 658 449	217 709 253		<i>Total des dépenses</i>
858 751		71 800 434	(24 931 536)		Excédent (insuffisance) recettes/dépenses
		5 676 874	3 307 858		Economies associées aux engagements non liquidés
			2 189 569		Transfert du Programme mondial de Lutte contre le SIDA de l'OMS
					Transferts entre fonds
858 751		77 477 308	(19 434 109)		Total des variations des soldes des fonds
1 947 759	25 000 000	56 624 627	76 058 736		Soldes des fonds - au 1er janvier 2000
2 806 510	25 000 000	134 101 935	56 624 627		Soldes des fonds - au 31 décembre 2001

Notes afférentes aux états financiers

1. Exposé des objectifs

1.1 L'objectif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), tel que mentionné dans le Mémoire d'accord conclu entre les coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions du Conseil économique et social 1994/24 et 1995/2, est de coordonner la riposte du système des Nations Unies contre l'épidémie de VIH/SIDA.

1.2 Cet objectif a été encore affiné et actualisé à la suite de l'évaluation quinquennale réalisée en 2001 et 2002 qui a conduit le CCP à prendre les décisions 2.4 et 2.5 (UNAIDS/PCB(13)/02.6), énumérant les cinq fonctions transversales de base de l'ONUSIDA suivantes :

- fournir **un leadership et un plaidoyer** pour une riposte efficace contre l'épidémie,
- fournir des **informations stratégiques** nécessaires pour guider les efforts des partenaires,
- **tracer, suivre et évaluer** l'épidémie et la riposte,
- favoriser **un engagement de la société civile et un développement des partenariats**, et
- **mobiliser les ressources** financières, techniques et politiques.

1.3 Lors de sa 11^{ème} réunion, le CCP a avalisé la structure du Budget-plan de travail intégré pour 2002–2003 ainsi que le niveau global et la répartition des ressources nécessaires pour financer les activités aux niveaux mondial, régional et des pays des coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA à l'appui d'une riposte élargie contre le VIH/SIDA pendant l'exercice biennal 2002-2003. La répartition de la composante de base du BPTI se présente comme suit :

- Coparrainants US\$ 65,2 millions
- Activités interinstitutions US\$ 41,8 millions
- Secrétariat US\$ 83,0 millions

1.4 Le CCP a également approuvé le niveau global de la composante supplémentaire du BPTI pour l'exercice 2002–2003 de US\$ 120,5 millions.

2. Exposé des principes comptables

2.1 *Principes comptables généraux*

Les comptes de l'ONUSIDA sont établis conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de Gestion financière de l'OMS, lesquelles prévoient que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA sera administré conformément à la résolution 1994/24 du Conseil économique et social des Nations Unies et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu par les coparrainants portant création de l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de comptable financier appliqués à l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de Gestion financière de l'OMS et, sauf dispositions contraires prévues dans lesdits Règlement financier et Règles de Gestion financière, sur les Normes comptables du système des Nations Unies (UNAS). Les états financiers, les notes afférentes et les tableaux annexés sont donc établis conformément aux UNAS et présentés suivant leurs recommandations.

2.2 *Présentation des états financiers*

Les états financiers, annexes, notes afférentes et tableaux joints sont présentés libellés en dollars des États-Unis d'Amérique. Les éléments d'actif et de passif, y compris les comptes créditeurs et débiteurs, sont tous enregistrés de manière globale dans les livres comptables de l'OMS.

2.3 Conversion des opérations libellées dans des devises autres que le dollar des États-Unis d'Amérique

La conversion en dollar des États-Unis d'Amérique d'opérations libellées dans des devises autres est effectuée au taux dit « taux de change comptable » des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Toutefois, les dépenses imputées sur le compte d'avances temporaires sont comptabilisées au taux de change comptable en vigueur à la date à laquelle elles sont enregistrées dans les comptes généraux.

Les éléments d'actif et de passif détenus en fin d'exercice libellés dans d'autres devises sont convertis en dollar des États-Unis d'Amérique au taux de change comptable des Nations Unies en vigueur au mois de décembre de l'année de clôture. Toutefois, lorsque des variations importantes des parités entre les devises sont enregistrées en fin d'année, les taux de change utilisés « au 31 décembre » sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante. Au cours de l'exercice biennal considéré, aucune variation importante n'a été enregistrée entre les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice considéré et ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2004.

2.4 Comptabilisation des écarts de conversion

Les gains et pertes de change constatés lors de l'achat ou de la vente de devises ainsi que les écarts de conversion générés par la réévaluation des soldes espèces des livres comptables sont régularisés au niveau des fonds et des comptes qui bénéficient de la répartition des intérêts dans le cadre du Plan général des placements de l'OMS. Tous les autres écarts de conversion sont comptabilisés au poste Recettes diverses.

2.5 Fonds de péréquation des impôts

Le personnel de l'ONUSIDA cotise au régime d'imposition du personnel de l'OMS. Conformément à la résolution WHA21.10 de l'Assemblée mondiale de la Santé, en vertu de laquelle le Fonds de péréquation des impôts a été créé, les contributions de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions à appliquer dans le cas des Membres concernés, le Fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes de l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné. Dans le cas des Membres qui imposent leurs ressortissants sur les émoluments versés par l'OMS, les montants crédités au titre de l'imposition du personnel sont diminués du montant estimatif devant être imposé par ces États Membres. Les montants qui ont été imputés sont, à leur tour, utilisés par l'Organisation pour rembourser l'impôt sur le revenu payé par le personnel concerné.

2.6 Contributions volontaires

Les activités de l'ONUSIDA sont entièrement financées grâce à des contributions volontaires. Les recettes sont donc comptabilisées suivant une méthode dite « de caisse » ou « de trésorerie », c'est-à-dire à réception.

Les contributions de biens ou de services en nature reçues par l'ONUSIDA sont comptabilisées à réception. Elles sont comptabilisées à la fois en recettes et en dépenses au niveau du Fonds fiduciaire de l'ONUSIDA pour les activités extrabudgétaires sur lequel elles sont enregistrées à leur juste valeur à partir d'estimations fournies par le donateur.

2.7 Lettres de crédit

Les fonds fournis par les donateurs au titre de ces facilités sont comptabilisés en recettes dans les comptes du Programme lorsqu'ils sont effectivement tirés, en fonction des besoins du Programme. Lorsque les sommes sont reçues, elles sont comptabilisées en recettes au titre des fonds concernés.

2.8 Intérêts créditeurs

Les fonds de l'ONUSIDA sont placés par l'OMS. Les intérêts acquis sur ces fonds placés sur des comptes investis de manière groupée sont répartis à chaque fin de mois proportionnellement au capital des comptes. Les revenus des placements réalisés pour des fonds spécifiques sont directement crédités aux fonds concernés. L'intérêt est ajusté des écarts de conversion résultant des opérations en devises.

Les intérêts acquis et répartis pendant l'exercice aux comptes spécifiques de l'OMS, aux Fonds fiduciaires et au Fonds bénévole pour la Promotion de la Santé sont conservés pour être utilisés dans le cadre de ces comptes et de ces fonds.

2.9 Dépenses

Les dépenses (engagements) de l'ONUSIDA sont comptabilisées selon la méthode dite « d'engagement ». La partie d'un engagement qui n'a pas encore été payée – c'est-à-dire un engagement en cours – est comptabilisée au bilan de l'OMS au poste engagements non liquidés.

2.10 Économies associées aux engagements non liquidés

Les engagements non liquidés associés à des exercices précédents sont réglés pendant l'exercice en cours conformément aux dispositions du paragraphe 4.5 du Règlement financier. Les différences au moment des règlements sont débitées/créditées aux sous-comptes du Fonds fiduciaire concerné.

2.11 Fonds disponibles en banque, effets en transit et encaisse

Les comptes d'avances temporaires de l'ONUSIDA sont tenus par l'OMS. Les soldes des comptes d'avances temporaires ne reflètent que les décaissements enregistrés jusqu'au 30 novembre 2003 afin d'assurer une date d'arrêté cohérente pour tous les comptes de l'OMS. Les décaissements qui n'ont pas été comptabilisés sur l'exercice le seront lors du règlement des engagements concernés et sur les soldes bancaires en 2004.

2.12 Dépôts et titres

Les fonds libellés dans des devises autres que le dollar des États-Unis d'Amérique sont comptabilisés à leur valeur équivalente en dollar américain sur la base du taux dit « taux de change comptable » des Nations Unies. Les titres sont comptabilisés à leur valeur de marché actuelle. Les valeurs de marché sont déterminées sur la base des cours des titres concernés le dernier jour ouvrable de l'année.

2.13 Placements

Conformément au paragraphe 11.1 du Règlement financier, les fonds ne devant pas être utilisés immédiatement peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le respect des politiques en la matière approuvées par le Directeur général de l'OMS. Ces politiques sont régulièrement examinées par le Comité consultatif sur les placements de l'OMS qui se compose entre autres de spécialistes des placements externes. Le Comité soumet des recommandations au Directeur général lorsqu'il le considère opportun. La politique de placement tient compte de la nature des fonds de l'OMS qui peuvent être détenus sur le court terme, en attente de la mise en œuvre d'un programme, ou à plus long terme afin de faire face aux engagements au titre du Fonds de l'assurance-maladie du personnel et des autres fonds à long terme de l'OMS. Les placements sont comptabilisés à leur valeur de marché actuelle et les recettes qui en proviennent sur la base du fait générateur.

2.14 Équipement durable

Conformément aux principes comptables établis, les achats d'équipements durables – meubles, ordinateurs et autres matériels de bureau et véhicules à moteur notamment – sont comptabilisés en charge à leur valeur d'acquisition.

2.15 Fonds de réserve

En attendant la réception des contributions de base, la mise en œuvre du BPTI peut être financée par le Fonds de réserve dont la création a été décidée par le CCP en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par le Directeur exécutif, y compris la recommandation quant à son ampleur optimale, ont été décidées lors de la sixième réunion du CCP.

3. Contribution de biens et services en nature

Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le montant total des contributions de biens et services en nature s'est élevé à US\$ 2.878.131. Cela a couvert l'assistance (sous la forme de la fourniture de bureaux à titre gratuit et/ou la donation d'équipements de bureau) reçue par les coparrainants à l'échelon des pays ainsi que le personnel détaché par un certain nombre de nations.

4. Recettes au titre de services rendus

Ce poste comprend les recettes provenant des coûts d'appui au programme prélevés sur les dépenses du programme au titre des activités financées par des fonds extrabudgétaires. Les recettes encaissées pendant l'exercice sont conservées sur le compte spécial des frais généraux de l'OMS et partagées entre l'OMS et l'ONUSIDA pour être utilisées au cours de l'exercice suivant.

5. Dépenses

Les dépenses afférentes à des activités liées au programme ONUSIDA présentées dans l'État I figurent dans des colonnes distinctes en fonction de l'origine de financement.

6. Assurance-maladie du personnel

Le personnel de l'ONUSIDA est couvert par l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS. Les recettes du fonds de l'Assurance-maladie de l'OMS comprennent les cotisations des membres du personnel en service et retraité (versées à raison d'un tiers par le participant et de deux tiers par l'Organisation) ainsi que les intérêts acquis sur les placements. Afin d'assurer un financement adéquat des demandes de remboursement futures des retraités, un pourcentage fixe (actuellement de 25 %) des cotisations des membres du personnel en service est mis de côté chaque année. Les 75 % restants des cotisations sont nécessaires pour couvrir les demandes de remboursement des membres du personnel en service. Le solde du fonds de l'OMS au 31 décembre 2003, de US\$ 267.615.867, comptabilisé au poste des réserves statutaires, se présentait comme suit :

	31 décembre 2003 (US\$)	31 décembre 2001 (US\$)
Règlement des demandes de remboursement en suspens (article 470.1)	11 441 025	9 070 287
Coûts futurs du personnel retraité (article 470.2) ¹	218 020 000	195 995 000
Réserve concernant les demandes de remboursement importantes et le coût des contrats de réassurance (article 470.3)	38 154 842	18 434 831
Total	267 615 867	223 500 118

¹ La valorisation actuarielle la plus récente des coûts futurs du personnel retraité, datée de juin 2000, évalue l'engagement total au titre des avantages postérieurs à la retraite (APBO) destinés aux retraités à US\$ 224,5 millions.

7. Trésorerie, dépôts et titres

L'OMS assure la gestion de la trésorerie, des dépôts et des titres de l'ONUSIDA.

8. Lettres de crédit

Outre les ressources de trésorerie disponibles, l'ONUSIDA disposait au 31 décembre 2003 d'un montant de US\$ 9.840.000 représentant le solde disponible des lettres de crédit reçues du Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue du financement des activités suivantes :

- Activités non précisées dans le BPTI de l'ONUSIDA, US\$ 8.050.000
- Activités de traçage, de suivi et d'évaluation des ressources, US\$ 1.790.000

9. Équipement durable

La valeur totale d'acquisition à la fin du dernier exercice était de US\$ 5.637.743, au 31 décembre 2003.

10. Engagements non liquidés

	31 décembre 2001 US\$	31 décembre 2003 US\$
BPTI de base	57 184 765	11 668 006
BPTI supplémentaire	5 732 321	1 838 343
Autres fonds	3 573 475	2 271 465
Experts associés	198 521	159 450
Total des engagements non liquidés ²	<u>66 689 082</u>	<u>15 937 264</u>

11. Immobilisations en cours et prêt de la Confédération suisse

Lors de sa 12^{ème} réunion, le CCP a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction du siège du Programme à Genève pour un coût estimé à CHF 66 millions sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir à l'ONUSIDA et à l'OMS un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur une période de 50 ans de la part de l'ONUSIDA sur ce prêt sans intérêt fourni par la Confédération suisse sera effectué via une réaffectation des fonds actuellement dépensés pour la location des bureaux.

Le montant des immobilisations en cours reflète les dépenses engagées pour la construction jusqu'au 31 décembre 2003.

12. Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA adhère à la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies via l'OMS qui est membre de celle-ci. La Caisse commune a été créée par l'Assemblée générale des Nations

² Le niveau des engagements non liquidés au 31 décembre 2001 est en partie dû au montant des engagements pris pour le transfert anticipé de ressources au profit des coparrainants à la fin de l'exercice biennal (c'est-à-dire US\$ 32,6 millions) sur lequel des décaissements ont été réalisés en janvier 2002.

Unies pour assurer des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, d'incapacité et d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime à prestations déterminées. Les engagements financiers de l'Organisation envers la Caisse commune sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versé par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. À la date du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué cette disposition.

13. Dispense administrative, montants passés par pertes et profits

Pendant l'exercice biennal 2002-2003, le Programme a comptabilisé une dispense administrative d'un montant de US\$ 700. Aucun montant n'a été passé par pertes et profits et aucun versement à titre gracieux n'a été effectué. En outre, nous n'avons recensé aucun cas de fraude pendant l'exercice biennal 2002-2003.

14. Passif éventuel

Au 31 décembre 2003, le Programme ne faisait l'objet d'aucune action en justice.

Tableau annexé 1

**BPTI de base - Détail des recettes
au 31 décembre 2003**
(en dollar des Etats-Unis d'Amérique)

Contributions volontaires	Fonds reçus pour le BPTI 2002-2003
Gouvernements	
Andorre	36 629
Australie	2 224 818
Belgique	5 457 639
Brésil	100 000
Canada	7 051 012
Chine	200 000
Danemark	6 779 754
Finlande	6 429 634
France	955 925
Allemagne	3 512 882
Irlande	6 444 557
Italie	3 491 916
Japon	10 416 490
Liechtenstein	24 003
Luxembourg	1 286 250
Monaco	20 000
Pays-Bas	57 203 678
Nouvelle Zélande	712 971
Norvège	26 954 484
Pologne	40 000
Portugal	514 315
Fédération de Russie	1 000 000
Espagne	636 953
Suède	14 364 314
Suisse	5 696 970
Thaïlande	146 413
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	9 654 600
Etats-Unis d'Amérique	31 050 000
Ministère de la communauté flamande, Belgique	578 876
République et Canton de Genève, Suisse	351 145
Sous-total	203 336 228
Organismes coparrainants	
Banque mondiale	8 000 000
Sous-total	8 000 000
Autres	
Remboursement des Nations Unies	466 000
United Nations Federal Credit Union	103 043
ChampionsWorld	112 488
Divers	154 906
Sous-total	836 437
Autres recettes	
Intérêts	5 813 300
Sous-total	5 813 300
TOTAL	217 985 965

Tableau annexé 2

**BPTI supplémentaire - Détail des recettes
au 31 décembre 2003
(en dollars des Etats-Unis d'Amérique)**

Contributions volontaires	Fonds reçus pour le BPTI supplémentaire 2002-2003
Gouvernements	
Australie	1 153 080
Canada	1 343 159
France	1 574 664
Allemagne	2 009 164
Irlande	1 048 741
Japon	1 820 000
Pays-Bas	48 252
Nouvelle Zélande	223 111
Norvège	1 041 357
Suède	55 772
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	943 067
Etats-Unis d'Amérique	2 250 000
Sous-total	<u>13 510 367</u>
Organismes coparrainants	
Banque mondiale	31 162
PAM	7 000
PNUD	398 400
Sous-total	<u>436 562</u>
Autres	
CDC, Etats-Unis d'Amérique	5 400 000
National Institute of Health, Etats-Unis d'Amérique	500 000
Fondation Bill et Melinda Gates	2 650 000
American Medical Association	20 000
Commission des Communautés européennes	1 774 913
Fondation des Nations Unies	25 000
Nations Unies	590 362
Université de Columbia	10 000
Merck & Co Inc.	15 000
Divers	500
Sous-total	<u>10 985 775</u>
Autres recettes	
Intérêts	640 040
Remboursement des Coûts d'appui au programme	394 452
Sous-total	<u>1 034 492</u>
TOTAL	<u><u>25 967 196</u></u>

Tableau annexé 3**Activités extrabudgétaires - Détail des recettes
au 31 décembre 2003**

(en dollars des Etats-Unis d'Amérique)

Projets spéciaux 2002-2003			
Contributions volontaires	Fonds reçus	Détachements de personnel et aides en nature	Total
Gouvernements			
Belgique	1 926 686		1 926 686
Canada	84 713		84 713
Danemark	1 278 326		1 278 326
Irlande	221 611		221 611
Italie	260 000		260 000
Japon	37 435		37 435
Luxembourg	296 912		296 912
Pays-Bas		255 000	255 000
Norvège	1 091 239		1 091 239
Suisse	166 000		166 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	2 200 551		2 200 551
Sous-total	7 563 473	255 000	7 818 473
Organismes coparrainants			
OIT		7 556	7 556
ONUDC		5 637	5 637
PNUD		573 252	573 252
UNESCO		6 296	6 296
UNFPA		394 690	394 690
UNICEF		559 920	559 920
OMS		119 930	119 930
Banque mondiale		308 660	308 660
PAM		17 190	17 190
Sous-total		1 993 131	1 993 131
Autres			
Commission des Communautés européennes	234 472		234 472
CDC, Etats-Unis d'Amérique	75 000	630 000	705 000
UNFIP	1 738 425		1 738 425
African Comprehensive HIV/AIDS Partners	54 249		54 249
Fondation Greek Action for Africa	56 762		56 762
Sous-total	2 158 908	630 000	2 788 908
Autres recettes			
Intérêts	661 850		661 850
	661 850		661 850
TOTAL	10 384 231	2 878 131	13 262 362

Tableau annexé 4

**Experts associés - Détail des recettes
au 31 décembre 2003**
(en dollars des Etats-Unis d'Amérique)

Contributions volontaires	Fonds reçus pour les Experts associés en 2002-2003
Gouvernements	
Belgique	457 685
Danemark	461 600
Finlande	419 300
Allemagne	350 120
Italie	520 400
Pays-Bas	566 431
Norvège	684 600
Suède	660 394
<i>Sous-total</i>	4 120 530
Autres recettes	
Intérêts	122 830
<i>Sous-total</i>	122 830
TOTAL	4 243 360

Tableau annexé 5

BPTI de base 2002-2003
Budget et engagements, par domaine d'activité
au 31 décembre 2003
(en dollars des Etats-Unis d'Amérique)

Domaines d'activité	Budget approuvé	Augmentation /(diminution)	Budget reprogrammé	Engagements 2002-2003
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)
1 Garantir une riposte exceptionnelle à l'épidémie				
1.1 Mobiliser l'appui politique et public	11 116 000	1 924 544	13 040 544	12 562 073
1.2 Mobilisation du système des Nations Unies, planification, suivi et évaluation des performances	9 573 185	(3 129 219)	6 443 966	6 343 708
1.3 Renforcement de la coordination et de la planification stratégique nationale	48 653 815	2 318 731	50 972 546	48 909 594
1.4 Informations stratégiques et épidémiologiques	8 204 000	1 385 841	9 589 841	8 578 230
1.5 Mobilisation de ressources financières	9 479 000	(94 868)	9 384 132	8 681 599
1.6 Appui technique et à la stratégie régionale	12 120 000	(1 039 967)	11 080 033	9 602 385
<i>Sous-total</i>	99 146 000	1 365 062	100 511 062	94 677 589
2 Questions communes à tous les domaines dans une riposte élargie	2 751 000	668 030	3 419 030	2 444 030
3 Protéger les enfants et les jeunes de l'épidémie et de son impact	18 810 000	(892 000)	17 918 000	9 473 000
4 S'occuper de ceux qui sont les plus vulnérables et les plus exposés au risque d'infection à VIH	5 956 000	(703 033)	5 252 967	3 582 951
5 Prise en charge et soutien des individus et des communautés affectés par le VIH/SIDA	8 500 000	(1 730 000)	6 770 000	3 520 000
6 Recherche opérationnelle et biomédicale	5 295 000		5 295 000	2 647 500
7 Ressources humaines et capacités institutionnelles dans les secteurs clés	11 238 000	(172 483)	11 065 517	6 282 997
8 Politiques, législations et programmes pour s'attaquer au VIH/SIDA et à ses effets socio-économiques	14 049 000	(296 019)	13 752 981	10 853 136
9 Direction, gestion et administration	24 255 000	1 760 443	26 015 443	23 679 836
TOTAL	190 000 000	-	190 000 000	157 161 039

Note : le montant de US\$ 157,2 millions, ajouté à l'avance de US\$ 32,6 millions effectuée pour les activités des coparrainants en décembre 2001 sur leur part du BPTI 2002-2003, représente un total d'engagements de US\$ 189,8 millions sur le budget approuvé de US\$ 190 millions.

Tableau annexé 6

BPTI supplémentaire
Fonds disponibles et engagements, par origine des recettes
au 31 décembre 2003
(en dollars des Etats-Unis d'Amérique)

Origine des recettes	Report 2000-2001	Fonds reçus en 2002-2003	Intérêts	Total des fonds	Engagements 2002-2003
	(a)	(b)	(c)	(d)=(a+b+c)	(e)
Origine des recettes					
Australie		1 153 080		1 153 080	624 083
Belgique	2 479 289		158 720	2 638 009	563 387
Canada		1 343 159		1 343 159	1 304 970
France		1 574 664		1 574 664	737 914
Allemagne		2 009 164	12 180	2 021 344	683 815
Irlande		1 048 741		1 048 741	493 412
Japon	298 970	1 820 000	54 570	2 173 540	1 316 444
Pays-Bas	113 341	48 252		161 593	161 524
Nouvelle Zélande		223 111		223 111	
Norvège	198 059	1 041 357	1 900	1 241 316	198 010
Suède		55 772		55 772	55 772
Royaume-Uni	290 917	943 067		1 233 984	756 582
Etats-Unis d'Amérique (CDC)	163 787	8 150 000	208 970	8 522 757	5 702 800
Fondation des Nations Unies		25 000		25 000	
Nations Unies		590 362		590 362	129 538
Fondation Bill & Melinda Gates		2 650 000	56 090	2 706 090	676 161
Université de Columbia		10 000		10 000	10 000
American Medical Association		20 000		20 000	20 000
Com. des Communautés européennes	6 711	1 774 913		1 781 624	1 387 954
Banque mondiale		31 162		31 162	30 868
PAM		7 000		7 000	
PNUD		398 400		398 400	7 739
Merck & CO Inc.		15 000		15 000	15 000
Divers		500		500	
Intérêts			147 610	147 610	
Remboursement des Coûts d'appui au programme			394 452	394 452	
Total	3 551 074	24 932 704	1 034 492	29 518 270	14 875 973

Tableau annexe 7

Activités extrabudgétaires
Fonds disponibles et engagements, par origine des recettes
au 31 décembre 2003
(en dollars des Etats-Unis d'Amérique)

Origine des recettes	Report 2000-2001	Fonds reçus en 2002-2003	Intérêts	Total des fonds	Engagements * 2002-2003
	(a)	(b)	(c)	(d) = (a+b+c)	(e)
Cont. volontaires en numéraire					
Australie	80 484			80 484	76 049
Belgique	5	1 926 686	19 270	1 945 961	926 637
Canada	70 107	84 713		154 820	64 170
Danemark	566 559	1 278 326	19 340	1 864 225	530 192
France	392 880			392 880	332 778
Allemagne	235 137			235 137	233 412
Irlande		221 611		221 611	96 521
Italie	100 938	260 000		360 938	132 669
Japon	2 721 192	37 435		2 758 627	1 531 845
Luxembourg	503 117	296 912		800 029	502 552
Pays-Bas	64 970			64 970	64 970
Norvège	1 314 282	1 091 239	54 300	2 459 821	1 754 265
Fédération de Russie	326 628			326 628	229 758
Suède	70 801			70 801	68 022
Suisse		166 000		166 000	163 413
Royaume-Uni	77 884	2 200 551		2 278 435	2 196 239
Etats-Unis d'Amérique	204 534	75 000	590	280 124	74 730
African Comprehensive HIV/AIDS Partners		54 249		54 249	39 741
Fondation Bill et Melinda Gates					(17 252)
Commission des Communautés européennes		234 472		234 472	233 428
Japan Inter. Corp. of Welf. Serv. (JICWELS)	22 058			22 058	2 712
Fond. japonaise pour la prévention du SIDA	15 103			15 103	12 410
Ag. nat. de recherches sur le SIDA (ANRS)	7 280			7 280	4 747
UBS SA, Suisse	1			1	(1 222)
Nations Unies	522			522	36
UNFIP	896 089	1 738 425		2 634 514	1 866 216
Banque mondiale	109 069			109 069	(76 098)
Forum économique mondial	6 538			6 538	6 406
ONU DC	9 152			9 152	9 152
Fondation Greek Action for Africa		56 762		56 762	
Intérêts non précisés			568 350	568 350	300 199
Sous-total	7 795 331	9 722 381	661 850	18 179 562	11 358 697
Contributions de biens et de services en nature					
Pays-Bas		255 000		255 000	255 000
Etats-Unis d'Amérique (CDC)		630 000		630 000	630 000
Bureau International du Travail		7 556		7 556	7 556
ONU DC		5 637		5 637	5 637
PNUD		573 252		573 252	573 252
UNESCO		6 296		6 296	6 296
UNFPA		394 690		394 690	394 690
UNICEF		559 920		559 920	559 920
OMS		119 930		119 930	119 930
Banque mondiale		308 660		308 660	308 660
PAM		17 190		17 190	17 190
Sous-total		2 878 131		2 878 131	2 878 131
Total	7 795 331	12 600 512	661 850	21 057 693	14 236 828

* Les chiffres négatifs indiqués dans la colonne (e) représentent des économies générées par la réduction/l'annulation d'engagements non liquidés des exercices précédents.

Tableau annexé 8

Experts associés
Fonds disponibles et engagements, par origine des recettes
au 31 décembre 2003
(en dollars des Etats-Unis d'Amérique)

Origine des recettes	Report 2000-2001	Fonds reçus en 2002-2003	Total des Fonds (c) = (a+b)	Engagements 2002-2003 (d)
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)
Gouvernements				
Belgique	297 706	457 685	755 391	505 713
Danemark	148 601	461 600	610 201	345 800
Finlande	184 554	419 300	603 854	467 657
Allemagne	130 040	350 120	480 160	238 017
Italie	51 795	520 400	572 195	245 667
Japon	47 355		47 355	27 855
Pays-Bas	297 691	566 431	864 122	502 773
Norvège	321 164	684 600	1 005 764	621 214
Suède	237 393	660 394	897 787	429 913
<i>Sous-total</i>	1 716 299	4 120 530	5 836 829	3 384 609
Autres recettes				
Intérêts encaissés	231 460	122 830	354 290	
<i>Sous-total</i>	231 460	122 830	354 290	
Total	1 947 759	4 243 360	6 191 119	3 384 609

SECTION IV

INFORMATIONS SUR LA GESTION

Fonds reçus pendant l'exercice biennal 2002–2003

1. Au cours de l'exercice considéré, des recettes d'un montant total de US\$ 217,9 millions ont été reçues pour les ressources de base du BPTI pour 2002–2003. 29 gouvernements et la Banque mondiale ont apporté 93 % et 4%, respectivement, de ce montant. Les 3 % restants étaient composés des intérêts perçus et répartis pendant l'exercice considéré, et de certaines recettes diverses, y compris des fonds reçus de donateurs publics et privés autres que les gouvernements, des donations diverses et des honoraires reçus par le personnel. Le Tableau annexé 1 figurant en page 16 présente le détail de ces recettes.

2. En outre, des ressources supplémentaires d'un montant de US\$ 25,9 millions ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA à l'appui des activités interinstitutions. En fonction des stipulations des donateurs et avec l'accord du Président du Comité des organismes coparrainants (COC), des ressources supplémentaires ont, dans une moindre mesure, été attribuées au Secrétariat à l'appui d'activités entrant dans le cadre de sa mission de base. Les détails sur les origines de ces fonds sont communiqués dans le Tableau annexé 2 qui figure en page 17.

3. Les donateurs ont également continué d'apporter leur appui à un certain nombre d'activités mondiales et régionales qui ne sont pas incluses dans les composantes de base et supplémentaires du Budget-plan de travail intégré et qui n'entrent pas de manière spécifique dans la mission des coparrainants. Plusieurs pays et coparrainants ont proposé leur aide à l'ONUSIDA sous forme de fourniture de bureaux à titre gracieux, de détachement de personnel et/ou de donation d'équipements de bureau. Si l'on se base sur les estimations fournies par les coparrainants et ces pays, la juste valeur des éléments a été comptabilisée à la fois en recettes et en dépenses dans un sous-compte intitulé « Activités extrabudgétaires ». Au cours de l'exercice biennal 2002–2003, un montant total de US\$ 13,2 millions a été crédité au sous-compte susmentionné, comme indiqué dans le Tableau annexé 3 figurant en page 18. Ce tableau signale également que le détachement de personnel et les autres aides en nature ont représenté US\$ 2,8 millions, soit environ 22 % du chiffre total.

4. Concernant l'emploi d'Experts associés, huit gouvernements ont versé une somme totale de US\$ 4,2 millions pendant l'exercice biennal 2002-2003. Les détails de ces apports sont indiqués dans le Tableau annexé 4 figurant en page 19.

Fonds engagés sur le Budget-plan de travail intégré 2002–2003

5. Le montant total des dépenses de US\$ 189,7 millions indiqué sur l'État I (colonne f) en page 9 correspond à la somme des décaissements et des engagements valables non liquidés à la fin de l'exercice biennal 2002-2003. Sur ces dépenses, les fonds entièrement décaissés au 31 décembre 2003 totalisaient US\$ 173,7 millions, laissant donc un montant d'engagements non liquidés de US\$ 15,9 millions, chiffre supportant bien la comparaison avec le montant d'engagements non liquidés de US\$ 64,6 millions comptabilisé à la fin 2001.

6. Au cours de l'exercice considéré, les fonds engagés sur la composante de base de US\$ 190 millions du BPTI 2002–2003 ont totalisé US\$ 157,1 millions (détails résumés dans le Tableau annexé 5 figurant en page 20). Ce montant, parallèlement à la première avance de US\$ 32,6 millions réalisée au profit des activités des coparrainants en décembre 2001 sur leur part du BPTI 2002–2003 (conformément à la décision du CCP – UNAIDS/PCB(11)01.7), représente un total

de dépenses de US\$ 189,8 millions engagé sur la composante de base du BPTI 2002–2003, ce qui correspond à un taux d'engagement de près de 100 %. Ce montant de US\$ 189,8 millions inclut :

- (a) US\$ 65,2 millions versés aux coparrainants pour la réalisation de leurs activités mondiales et régionales/interpays de lutte contre le VIH/SIDA en deux tranches de US\$ 36,2 millions en décembre 2001 et en décembre 2002.
- (b) US\$ 41,6 millions engagés sur la part des Ressources interinstitutions du BPTI pour les projets des Fonds d'accélération programmatique à l'échelon des pays, les Coordonnateurs ONUSIDA dans les pays, l'appui aux Groupes thématiques, et enfin les Équipes spéciales interinstitutions.
- (c) US\$ 83 millions engagés pour les activités et le personnel du Secrétariat.

7. L'État I indique également, colonne (b) page 8, les dépenses engagées sur le sous-compte du BPTI supplémentaire d'un montant de US\$ 14,9 millions au 31 décembre 2003. Le Tableau annexé 6 figurant en page 19 présente : (i) une vue d'ensemble des ressources supplémentaires totales, y compris les fonds reportés de 2001 (ainsi que les intérêts perçus pendant l'exercice biennal 2002–2003), qui ont été mises à la disposition des activités du programme au titre de cette composante (colonne d), et (ii) le montant des fonds engagés au 31 décembre 2003.

8. Des dépenses totales de US\$ 14,2 millions ont été engagées sur le sous-compte des activités extrabudgétaires comme cela est indiqué dans l'État I, colonne (c) en page 8. Le Tableau annexé 7 figurant en page 22 fournit d'autres détails sur le total des fonds mis à disposition pour des activités extrabudgétaires ainsi que sur les dépenses engagées au 31 décembre 2003.

9. Pour couvrir les contrats des Experts associés jusqu'au 31 décembre 2003, des fonds d'un montant total de US\$ 3,4 millions ont été engagés pour leur emploi. Cela correspond à un taux d'engagement d'environ 55 % du montant total de US\$ 6,2 millions mis à disposition à cette fin, comme indiqué dans le Tableau annexé 8 figurant en page 23.

Soldes des fonds

10. Les soldes des fonds au 31 décembre 2003 correspondent à une combinaison des soldes des fonds de 2001, qui sont comptabilisés à la ligne Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2002 dans l'État I, et d'autres éléments qui sont intervenus au cours de l'exercice biennal 2002–2003. Les paragraphes ci-dessous fournissent de plus amples informations concernant ces éléments.

Excédent/insuffisance des recettes sur les dépenses

11. Le sous-compte du BPTI de base affiche un excédent des recettes sur les dépenses de US\$ 60,8 millions. En fait, lorsque l'avance de US\$ 32,6 millions (réalisée au profit des activités des coparrainants en décembre 2001 sur leur part du BPTI 2002–2003) est prise en compte dans l'analyse de ce chiffre de US\$ 60,8 millions, il apparaît que les ressources mobilisées pour la composante de base du BPTI pendant l'exercice biennal 2002–2003, y compris les intérêts, ont dépassé les prévisions de US\$ 28,2 millions.

12. L'excédent de US\$ 11,1 millions comptabilisé sur le sous-compte du Fonds fiduciaire du BPTI supplémentaire résulte de deux facteurs principaux. Premièrement, les ressources supplémentaires reçues pendant l'exercice biennal 2002–2003 étaient pour un grand nombre destinées à financer des activités/initiatives gérées au niveau interinstitutions se poursuivant au-delà de 2003. Deuxièmement, une partie importante de ces ressources a été reçue au cours du dernier trimestre 2003.

13. Comme cela s'est déjà produit à la fin 2001, l'excédent des recettes sur les dépenses figurant au sous-compte du Fonds fiduciaire des Experts associés au 31 décembre 2003 s'explique par le fait que les contrats de ces Experts associés (pour lesquels des fonds ont été reçus pendant l'exercice biennal 2002–2003) se poursuivent, pour un certain nombre d'entre eux, au-delà de 2003.

14. Enfin, le chiffre des dépenses comptabilisé au sous-compte du Fonds fiduciaire pour les Activités extrabudgétaires au 31 décembre 2003 est supérieur à celui des recettes encaissées sur ce sous-compte entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2003. En conséquence, ce sous-compte est déficitaire de pratiquement US\$ 1 million. Cela montre en fait que le Programme est arrivé à mettre entièrement en œuvre en temps voulu un volume d'activités qui a absorbé la majeure partie du solde de fonds de 2001 crédité sur ce sous-compte, ainsi qu'une partie substantielle des recettes encaissées pendant l'exercice biennal.

Économies associées aux engagements non liquidés

15. Au cours de l'exercice biennal 2002–2003, des décaissements ont été réalisés au titre d'engagements non liquidés des exercices précédents. Ces engagements ont, pour un certain nombre, été réduits pour tenir compte des engagements réels ou ont été annulés lorsqu'ils ne représentaient plus des charges valables. En outre, à la fin 2003, des engagements non liquidés du BPTI de l'exercice biennal 2000–2001 ont été annulés conformément aux dispositions du paragraphe 4.7 du Règlement financier. La réduction et l'annulation de ces engagements non liquidés ont généré un montant total de US\$ 5,7 millions indiqué au poste Économies associées aux engagements non liquidés de l'État I (colonne a) figurant en page 8.

Transferts entre fonds et soldes des fonds au 31 décembre 2003

16. Au cours de l'exercice biennal 2002–2003, les soldes des fonds de 2001 comptabilisés sur les sous-comptes des Fonds fiduciaires des composantes «supplémentaire» et «extrabudgétaire» ont été examinés et l'on a procédé, après avoir obtenu l'accord des donateurs, le cas échéant, à une redistribution partielle de ces soldes de fonds.

17. Dans ce contexte, les ressources de la composante de base du BPTI ont été augmentées d'un montant de US\$ 348.928 pris sur le solde de fonds du BPTI supplémentaire de 2001. Parallèlement, des fonds d'un montant total de US\$ 448.218 (y compris un ajustement de US\$ 590) ont été virés du sous-compte des «fonds extrabudgétaires» au sous-compte des ressources du «BPTI supplémentaire», qui a donc atteint un montant net de US\$ 99.290.

18. Au final, il ressort de ce qui précède un solde de fonds total de US\$ 134,1 millions au 31 décembre 2003, comme indiqué sur l'État I (colonne f) figurant en page 9, sur lequel la composante de base du BPTI représente elle-même globalement 63 % (colonne a).

19. Le solde de fonds du sous-compte du BPTI supplémentaire représentait 11 % des US\$ 134,1 millions. Les fonds conservés sur les sous-comptes des fonds extrabudgétaires et des Experts associés représentaient 5 % et 2 %, respectivement.

20. Les 19 % restants sont composés du solde de fonds du Fonds de réserve, qui a continué d'être utilisé comme un instrument essentiel pendant l'exercice biennal 2002–2003, en particulier dans les premiers mois de chaque année civile dans l'attente de la réception des contributions. En fait, le Fonds de réserve a apporté au Programme la souplesse nécessaire pour poursuivre ses activités à trois occasions pendant cet exercice biennal, lorsque le versement tardif des contributions aurait pu entraîner des problèmes de trésorerie.

Notes sur l'inventaire

21. Conformément aux principes comptables établis indiqués en page 9, l'équipement durable, tel que le mobilier, les ordinateurs et les autres équipements de bureau et les véhicules à moteur, est inscrit en charge lors de son achat. Le 1^{er} janvier 2002, la valeur d'inventaire d'ouverture de l'ONUSIDA était de US\$ 5.017.380.

22. De nouveaux équipements durables d'une valeur totale de US\$ 1.368.117 ont été acquis pendant l'exercice biennal 2002–2003. Parallèlement, des équipements obsolètes représentant US\$ 747.754 ont été cédés, d'où il résulte que la valeur d'inventaire de clôture représentait US\$ 5.637.743 au 31 décembre 2003.